



À l'intention des audiologistes
des audioprothésistes
des distributeurs d'aides de suppléance à l'audition

19 décembre 2017

Nouvelle liste d'aides de suppléance à l'audition assurées et leur prix et modifications apportées au Tarif des aides auditives et des services afférents assurés

La Régie vous informe de l'adoption d'une nouvelle liste d'aides de suppléance à l'audition assurées et de modifications apportées au *Tarif des aides auditives et des services afférents assurés* (RLRQ, chapitre A-29, r. 8).

1 Nouvelle liste d'aides de suppléance à l'audition assurées et leur prix

Le 6 décembre 2017, le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec a adopté une nouvelle liste d'aides de suppléance à l'audition assurées et leur prix.

Cette modification entre en vigueur le **1^{er} janvier 2018**.

2 Modifications apportées au Tarif des aides auditives et des services afférents assurés

Le 6 décembre 2017, le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec a autorisé le retrait de la prothèse auditive suivante du *Tarif des aides auditives et des services afférents assurés* :

Fournisseur : Widex Canada Ltd.

Modèle : Clear 220 Fusion (C2-FS), écouteur M (6620044)

Cette modification entre en vigueur le **1^{er} janvier 2018**.

Le [Tarif des aides auditives et des services afférents assurés](#) est disponible sous le lien utile *Publications légales*, sur le site Web de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.